

Rentrée 2022

Entrée des élèves de 1^{ère} en Terminale

Professionnelle

Demande d'affectation dans l'académie de La Réunion

Changement de domicile à La Réunion

Cachet
de l'établissement d'origine

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom : Prénom(s) :

N°INE : Date de naissance : Garçon Fille

Nom, prénom et adresse du(es) représentant(s) légal(aux) :

..... N° de téléphone :

Adresse mél : Première suivie :

Langues suivies : LV1 : LV2 :

NOM, prénom et nouvelle adresse à La Réunion du(es) représentant(s) légal(aux) ou correspondant :

..... À compter du :

N° de téléphone : N° de portable : **Adresse mél :**

Motif : changement de domicile à la Réunion Autre

élèves nouveaux arrivants dans l'académie

Pour les demandes de changement de domicile à La Réunion : demande validée à partir des justificatifs probants.

Date et signature du chef d'établissement :

DEMANDE D'AFFECTION EN TIE PROFESSIONNELLE

Etablissement demandé*	Série	Enseignement de spécialité	LV1	LV2	Abibac ou Bachibac ou Orientale ou Euro (précisez la LV)	Régime Int/DP/Ext

*Les élèves sont affectés dans l'établissement le plus proche de leur domicile et offrant la série demandée

Date et signature de l'élève majeur ou du(es) représentant(s) légal(aux) (élève mineur) :

Cette fiche dûment renseignée et signée par le chef d'établissement d'origine et par l'élève majeur (ou ses représentants légaux si l'élève est mineur) sera adressée **au plus tard le 20 juin 2022** au :

Rectorat de l'académie de La Réunion/SAIO :
5, rue Maréchal Leclerc - 97400 Saint Denis
secretariat.dsaio@ac-reunion.fr

Joindre la copie des bulletins de 1^{ère} et une copie d'un justificatif de domicile à La Réunion

Rentrée scolaire des élèves : 16 août 2022.

Pour une demande de redoublement de la classe de Terminale : remplir la fiche spécifique de demande de redoublement.